



MONUMENT



HISTORIQUE

FORT DUGOMMIER DE COLLIOURE

ASSOCIATION LOI 1901, RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

CHERS AMIS DU FORT DUGOMMIER,

AFIN DE POURSUIVRE ENSEMBLE CETTE ACTION DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CATALAN, VOUS TROUVEREZ CI-JOINT LE BULLETIN D'ADHÉSION AU BÉNÉFICIAIRE DE L'ASSOCIATION FORT DUGOMMIER DE COLLIOURE

TOUS LES AMIS DU FORT DUGOMMIER RECEVRONT UN REÇU DE DÉDUCTION FISCALE (MODÈLE CERFA). CECI EN REGARD DE LA LOI N° 2003-709 DU 1ER AOÛT 2003, RELATIVE AU MÉCÉNAT ET AUX ASSOCIATIONS, QUI AUGMENTE L'AVANTAGE FISCAL ATTACHÉ AUX DONNÉS.

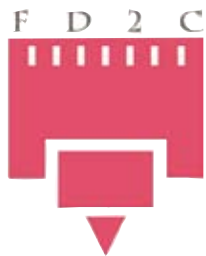
DÉSORMAIS, LES DONNÉS ET CÔTISATIONS AU PROFIT DES ORGANISMES D'UTILITÉ PUBLIQUE ET ASSIMILÉS ET DES ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET ASSIMILÉS, OUVRENT DROIT À UNE RÉDUCTION D'IMPÔT ÉGALE À 66% DES VERSEMENTS PRIS EN COMPTE DANS LA LIMITE ANNUELLE DE 20 % DU REVENU IMPOSABLE.

EN ATTENDANT DE VOUS ACCUEILLIR SUR LE SITE...

MARC-ANDRÉ 2 FIGUERES
PRÉSIDENT

ASSOCIATION FORT DUGOMMIER DE COLLIOURE
B.P. 68 • 66190 COLLIOURE
TÉL. : 06 82 25 17 64
E.MAIL : DUGOMMIER@DUGOMMIER.COM
WEBSITE : WWW.DUGOMMIER.COM





MONUMENT



HISTORIQUE

FORT DUGOMMIER DE COLLIOURE

Association Loi 1901, reconnue d'utilité publique ayant pour but la revalorisation, la restauration et la réhabilitation du Fort Dugommier en vue de créer un lieu d'exposition et de recherche artistique.

Adhésion

Nom :

Prénom :

Adresse : n°.....Rue.....

Code Postal.....Ville.....

Tél :e.mail :

Je renouvelle mon adhésion pour l'année : ... à l'Association FORT DUGOMMIER DE COLLIOURE, et je joins à la présente fiche, mon règlement de :

Cotisation individuelle annuelle : 15

Cotisation couple annuelle : 20

Cotisation libre :

Donations libres :

Fait à : Date : Signature :

Don et Défisicalisation. Comment procéder ?

*Désormais, les dons et cotisations au profit des organismes d'utilité publique et assimilés et des organismes d'intérêt général et assimilés, ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à **66%** des versements pris en compte dans la limite annuelle de **20%** du revenu imposable.*

• Vous êtes un particulier : Pour les particuliers, votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. Exemple : Un don de 100 = 66 d'économie d'impôt. - OU de l'Impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 . Exemple : un don de 500 = 300 d'économie d'impôt.

• Vous êtes une entreprise, une association : Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Exemple : Un don de 500 = 300 d'économie d'impôt.

Règlement par chèque à l'Ordre de : Association FORT DUGOMMIER DE COLLIOURE

A retourner à : FORT DUGOMMIER - BP 68 • 66190 COLLIOURE

Tél : 06 82 25 17 64

mail : dugommier@dugommier.com • website : www.dugommier.com